



N° 5

Objet : Approbation de l'avenant n° 6 du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur les études opérationnelles de la ZAC du Sparben à Tosse

Le 19 Décembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT

Pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud :

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Jean-Claude DAULOUEDE

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Cyril GAYSSOT
- M. Didier GAUGEACQ à M. Xavier FORTINON
- M. Louis GALDOS à M. Pierre FROUSTEY

Etaient excusés :

- M. Henri BEDAT
- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Marc LESPADÉ
- M. Alain CAUNEGRE

Etaient également présents :

- M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement à la SATEL
- Pour le Conseil départemental :
 - M. François RAMBEAU et M. Nicolas BRUNIER et, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur les études opérationnelles du projet de pôle résidentiel et touristique à dominante golfique à Tosse confié à la SATEL le 8 octobre 2014, ensemble les avenants en date des 12 octobre 2016, 19 janvier 2018, 16 janvier 2019, 1^{er} octobre 2020 et 23 août 2022,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prolonger le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage jusqu'au 31 décembre 2024 et de prévoir une plus-value financière de la rémunération du mandataire aux fins de représentation du mandant auprès des instances nationales d'expertise scientifique et technique,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver l'avenant n° 6 du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur les études opérationnelles de la ZAC du Sparben à Tosse, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à le signer.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON

Département des Landes

SYNDICAT MIXTE LANDES OCEANES

**MISSIONS DE MANDAT DE MAITRISE
D'OUVRAGE PORTANT SUR LES ETUDES
OPERATIONNELLES DE LA ZAC DU SPARBEN
A TOSSE**

Marché n° 2014-04

Avenant n°6

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le SYNDICAT MIXTE LANDES OCEANES, représenté par son Président en exercice, Monsieur Xavier FORTINON, dûment habilité par une délibération du Comité Syndical du 19 décembre 2022,

Et qui sera désigné dans ce qui suit par le terme « Le Syndicat Mixte » ou « le mandat »,

d'une part,

ET

La SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET D'ÉQUIPEMENT DES LANDES (S.A.T.E.L.), Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 2 500 000 €, dont le siège social est au 242 boulevard Saint-Vincent-de-Paul à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990), inscrite au Registre du Commerce de DAX sous le n°896 350 022, représentée par Monsieur Frédéric DASSIE, son Directeur, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés le 29 octobre 2021, par Monsieur Olivier MARTINEZ, Président de ladite Société agissant pour le compte de cette dernière en vertu d'une délibération de son Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2021,

Et qui sera désignée dans ce qui suit par le terme « La SATEL » ou « le mandataire »,

d'autre part,

Il est d'abord exposé ce qui suit :

Dans le cadre du projet de réalisation de la ZAC du Sparben à Tosse, le Syndicat Mixte, a par décision de son Président en date du 7 octobre 2014, attribué à la SATEL un mandat de maîtrise d'ouvrage jusqu'au 31 décembre 2016.

Suite à la conclusion de cinq avenants successifs des 12 octobre 2016, 19 janvier 2018, 16 janvier 2019, 1^{er} octobre 2020 et 23 août 2022, la SATEL dispose jusqu'au 30 juin 2023 pour réaliser les missions qui lui ont été confiées.

Compte tenu de l'état d'avancement du dossier de réalisation de la ZAC du Sparben à Tosse, il y a lieu de conclure le présent avenant qui a pour objet de prolonger la durée dudit mandat jusqu'au 31 décembre 2024, d'une part, et de prévoir une rémunération supplémentaire du mandataire pour la réalisation de la mission de représentation du mandant auprès des instances nationales d'expertise scientifique et technique, en vue de l'obtention des autorisations administratives relatives à la ZAC Lo Sparben, d'autre part.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**ARTICLE 1 – DUREE DU MARCHÉ**

La durée du marché est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

Pour la réalisation de la mission de représentation du mandant auprès des instances nationales d'expertise scientifique et technique, en vue de l'obtention des autorisations administratives relatives à la ZAC Lo Sparben, le mandataire percevra une rémunération supplémentaire de 2 000 € HT.

Ce complément de rémunération sera versé sur présentation des factures justifiant des sommes engagées pour la mission décrite ci-dessus.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Mont-de-Marsan, le

Pour le mandataire,

Pour le mandant,

Frédéric DASSIE
Directeur de la SATEL

Xavier FORTINON
Président du Syndicat Mixte